

Intervention régionale

« Défense de la Forêt Contre les Incendies - Année 2025 »

a) Descriptif succinct du projet

Ce projet permet de normaliser ou d'entretenir des équipements de défense contre l'incendie selon les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne des équipements prioritaires.

Les ouvrages concernés sont :

- des zones d'appui,
- des pistes D.F.C.I.

La pérennité des axes stratégiques s'inscrit également dans ce projet par la mise en œuvre de procédures de Servitudes D.F.C.I.

Le projet DFCI 2025 REGION concerne :

- 23,70 hectares de maintien en conditions opérationnelles d'ouvrages existants et classés prioritaires ;

b) Réponse du projet aux objectifs de la mesure

- Maintient et renforce la résilience de la forêt et la protection contre les incendies de forêt ;
- Diminue le risque de propagation de feux de forêts ;

c) Objectifs poursuivis

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du **Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Var (PDPFCI) approuvé par arrêté du 29 décembre 2008** comme il est stipulé dans le règlement CEE n° 2158/92 du Conseil du 23 juillet 1992 relatif à la protection des forêts contre les incendies.

Le Massif des Maures est classé zone très sensible par rapport aux risques des incendies de forêt. Les incendies, par leur ampleur, leur fréquence ou leurs conséquences risquent de compromettre la sécurité publique ou de dégrader les sols et les peuplements forestiers. Le Risque Moyen Annuel (RMA) est très élevé, entre 5 et 10 fois plus fort que sur les autres massifs du département. Le délai moyen entre deux incendies est estimé entre 12 et 25 ans.

Le massif des Maures est un massif au relief très tourmenté, le taux de couverture forestière est estimé à 69% de la superficie totale (Source : données CRIGE-PACA 1999). Le cœur du Massif est constitué de vastes forêts, l'activité humaine est localisée sur la périphérie du Massif.

La principale mission du Service Forêt est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de valorisation et protection de la forêt : gestion du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier), complété par son dispositif de cloisonnement constitué de coupures agricoles, pastorales ou forestières.

Le territoire de la Communauté de Communes est façonné par des zones agricoles dédiées à la vigne qui servent d'ancrage agricole pour la DFCI, la persistance d'activités traditionnelles comme l'exploitation des pinèdes, l'entretien des châtaigneraies et des suberaies qui viennent en appui de la DFCI, le redéploiement du sylvopastoralisme, le tourisme « vert » et le tourisme de masse sur la frange littorale.

Résultats attendus : Tenir la périodicité d'entretien des ouvrages de D.F.C.I du PIDAF à 4 ans

Détail des sites financés au projet :

Défense de la Forêt Contre les Incendies Année 2025

ZONE D'APPUI						AIDE PUBLIQUE REGION PACA
COMMUNES	SITE	N° PISTE	SURFACE (ha)	PU HT	TOTAL HT	
LA MOLE/LE LAVANDOU	Piste Murène	A321	2,40	3 007,94 €	7 219,06 €	
Maîtrise d'oeuvre 12 %					865,10 €	
Convention N° 00038862 du 17/10/2025			2,40		8 084,16 €	6 467,32 €
CAVALAIRE-SUR-MER	Peinier Sud	A33	7,80	1 207,20 €	9 416,16 €	
Maîtrise d'oeuvre 12 %					1 120,55 €	
Convention 00038860 du 17/10/2025			7,80		10 536,71 €	8 429,37 €
LA MOLE/COGOLIN	vallée de la Mole - Fâisse	A92	2,30	1 830,92 €	4 211,12 €	
LA MOLE/COGOLIN	Vallée de la Mole - Patronne	A92	5,20	1 207,20 €	6 277,44 €	
LA MOLE	Vallée de la Mole - Aérodrome	A92	2,20	1 207,20 €	2 655,84 €	
				S/total travaux	13 144,40 €	
Maîtrise d'oeuvre 12 %					1 565,42 €	
Convention 00038858 du 17/10/2025			9,70		14 709,82 €	11 767,85 €
LA MOLE	Gorbières	B17	3,80	1 207,20 €	4 587,36 €	
Maîtrise d'oeuvre 12 %					535,54 €	
Convention 00038853 du 17/10/2025			3,80		5 122,90 €	4 098,32 €